

E 2001 (A), Archiv-Nr. 653

*Der schweizerische Gesandte in Wien, F. du Martheray, an den Bundespräsidenten und Vorsteher des Politischen Departementes, L. Forrer*

S

Vienne, 14 mars 1906

J'ai eu l'impression aujourd'hui au Ministère des Affaires Etrangères que l'intervention Austro-Hongroise à la Conférence d'Algésiras rencontre des obstacles sérieux et que l'on envisage pour l'instant l'issue de la Conférence avec moins d'optimisme qu'au moment où la proposition du Cabinet de Vienne a été faite.

Le premier Chef de section M. de Mérey me disait tout à l'heure: «Notre intervention, inspirée uniquement par l'esprit de conciliation, avait été d'abord accueillie favorablement par tous les délégués et il a été reconnu unanimement qu'elle a amené une détente réelle. Malheureusement, d'après les télégrammes du Cte Welsersheimb d'hier et d'avant-hier, il semble que cette bonne «Stimmung» n'a pas duré. Tandis que l'Allemagne se déclare d'accord avec notre proposition, la France trouve que la remise du port de Casablanca à un Etat neutre et la nomination d'un inspecteur général et de commissaires appartenant à un autre pays qu'à la France ou à l'Espagne, constitue une atteinte à ses «justes prétentions». L'Espagne de son côté n'est pas contente de la répartition des ports, prévue par notre projet – lequel lui attribue les ports sur l'Atlantique en laissant ceux de la Méditerranée à la France – et demande une autre répartition. Nous avons l'impression que les objections de l'Espagne pourront être aplanies; du côté de la France les difficultés sont plus sérieuses; nous croyons cependant que la chute du Cabinet Rouvier et le renouvellement du Cabinet ont été pour une part dans le revirement des dispositions des délégués Français, aussi notre effort se porte-t-il aujourd'hui sur Paris; nous espérons obtenir du nouveau Cabinet de nouvelles instructions pour M. Revoil. En tous cas la chose doit se décider incessamment et d'ici une semaine la question sera tranchée dans un sens ou dans l'autre.»

Dans cette conversation, comme dans celles que j'ai eues avec le Cte Goluchowski à ce sujet, la question du mandat international que le projet austro-hongrois voudrait conférer à la Suisse n'a été abordée que tout à fait accessoirement; ne connaissant pas les intentions du Conseil fédéral sur ce point, j'ai observé naturellement la plus grande réserve; je me suis borné à observer que l'opinion publique en Suisse n'est en principe pas favorable à la chose; tout en

reconnaissant le côté flatteur de ces missions, la Suisse les estime difficilement compatibles avec les devoirs de la neutralité; ce n'est certes pas pour se soustraire à une tâche ingrate, mais pour éviter des complications politiques<sup>1</sup>. J'ai fait remarquer que d'ailleurs, pour ce qui en est du contrôle de la banque, il me paraissait que la Cour d'arbitrage de La Haye était tout indiquée; j'ai du reste insisté sur le fait que ce que j'en disais était purement personnel<sup>2</sup>.

Je puis constater d'ailleurs que mes interlocuteurs ont toujours parlé de «la Suisse ou les Pays-Bas», donnant à entendre par là qu'il s'agissait non d'une proposition fixe mais plutôt d'une simple suggestion: «la Suisse, par exemple, ou les Pays-Bas ou un autre Etat neutre».

---

1. *Randbemerkung Comtesse*: Qu'en sait-il? Avec de pareilles suggestions nous nous isolerons dans une stérile neutralité!

2. *Das Politische Departement antwortete am 19. März 1906 dem Gesandten in Wien*: Bien que vous ayez remarqué que c'était là votre avis purement personnel, le Conseil fédéral aurait préféré que vous n'eussiez émis aucune opinion sur cet objet (E 2001 (A), Archiv.-Nr. 653).